

L'économie solidaire veut vendre son âme ...

... et la chambre de commerce dit non à l'offre. Pour des raisons juridiques, déclare le président du bureau électoral, Luc Wilmes, du ministère de l'Économie. Trois des 16 candidats ne seraient pas éligibles, car ils ne sont pas membres de la Chambre de commerce. Toute la liste ULESS devrait donc être supprimée. L'ULESS (Union luxembourgeoise de l'économie sociale et solidaire) se défend et accuse la Chambre de commerce d'un comportement non démocratique. En partie à juste titre, comme nous le pensons, si vous regardez toute l'affaire d'un point de vue purement juridique. Parce que le directeur de ULESS a déclaré: "Nous sommes obligés de payer des contributions, nous voulons donc aussi avoir notre mot à dire". Cette affirmation est sans équivoque et on pourrait croire qu'avec cet argument, il agirait au sens de l'ULESS et de ses membres. Mais il est intéressant de regarder de plus près les membres de ULESS. Il y en a environ 60.

11 d'entre elles exercent certainement une activité commerciale et devraient être membres de la Chambre de commerce de plein droit. Leur forme juridique est la société à responsabilité limitée, la société coopérative ou la société d'impact sociétale créée récemment. Pour un peu moins de 15% des entreprises de ULESS cette proclamation serait donc valable. Mais seulement pour ce sixième et on se demande comment on peut alors interpréter le "NOUS" dans la déclaration du directeur de ULESS. Parce que: qu'en est-il des autres membres? Leur forme juridique ne les qualifie en aucune manière pour devenir membre de la Chambre de commerce. Hormis une demi-douzaine de «Fondations», environ les deux tiers des membres, soit une quarantaine, sont des «associations sans but lucratif (asbl)». Et ils n'ont vraiment rien de commun avec la stratégie de la Chambre de commerce, qui considère le profit comme un élément fondamental de toute activité économique. Au contraire, ils représentent un modèle économique complètement différent, une économie sans profit.

Par respect pour la grande majorité des membres, il serait donc jugé inapproprié, de les présenter et faire adhérer à la Chambre de commerce et donc, contrairement à leur nature, de les manœuvrer dans une position diamétralement opposée à leurs principes éthiques. Nous aimerions énumérer ici quelques lignes directrices qui devraient être "sacrées" pour les membres des ASBL: "L'homme est au centre de toute activité économique, nous nous engageons pour le bien commun, notre activité est basée sur le principe de la réciprocité, le partage plutôt que l'échange, le travail est un droit fondamental « . Bref, cela requière la mise en place d'un troisième secteur économique, appelé "non profit sector", comme il est suggéré par Jeremy Rifkin et qui nous aiderai à planifier sur des bases humaniste pour les générations futures. Par conséquent, à côté des secteurs privé et public, un troisième pilier économique devrait émerger servant à intégrer ces stratégies dans un un concept politique. Il serait donc plus utile que ULESS cesse de vouloir absolument appartenir à la Chambre de commerce, mais d'exiger une chambre alternative pour l'économie solidaire.

Romain Biever  
Président ILES asbl  
Institut luxembourgeois de l'économie solidaire.